

Installation du nouveau Conseil Municipal 4 Juillet à 10h à la Halle aux sports Pierre DENIS

Suite au deuxième tour des élections municipales, la liste 2020 Pacte Citoyen, menée par Michel BEUILLE a été élue avec 53,26% des voix. La Liste Aussonnais Votre Engagement Citoyen, menée par Jean-Jacques ZAMBONI a obtenu 46,74%.

Les nouveaux membres du Conseil Municipal seront installés le samedi 4 juillet à 10h.

Durant cette séance Madame MAUREL, Maire sortant procédera à l'installation du Nouveau Conseil Municipal.

Une fois mis en place, le Conseil Municipal procédera à l'élection du Maire et des adjoints.

En raison de la situation actuelle et afin de respecter les règles sanitaires, cette séance publique ne pourra accueillir qu'un nombre limité de personnes. Le port du masque est demandé.





Opération tranquillité vacances

Vous partez quelques jours ? Signalez votre absence soit à la Brigade de Gendarmerie de Beauzelle soit à la Police Municipale d'Aussonne. Pendant votre absence, au cours de leurs rondes, les services de sécurité exerceront une surveillance renforcée de votre domicile. Le formulaire est téléchargeable sur le site de la ville, rubrique Services, onglet Police Municipale ou http://www.aussonne.fr/documents/46/tranquillite_vacances.pdf

La Médiathèque

Attention horaires temporairement modifiés !



 Mardi :		16h à 18h
 Mercredi :	9h à 11h30	et 14h à 17h30
 Vendredi :	9h à 11h30	et 14h à 16h30
 Samedi :	10h à 12h	

Les lecteurs vont pouvoir à nouveau faire un choix de documents à la médiathèque, dans le respect des normes sanitaires.

- Le nombre de personne est limité dans l'enceinte de la médiathèque (6 pers/maxi)
- Respect de la distanciation sociale entre les usagers (1 m)
- Le port du masque est obligatoire à partir de 11 ans,
- Désinfection des mains à l'entrée de la structure avec du gel hydro alcoolique



Certains **services proposés** sont temporairement **inaccessibles** (lecture, internet, ordinateurs)

Maintien du service « LIRE EN DRIVE » les jeudis de 14h30 à 16h30.

Réouverture du Point Information Jeunesse

A partir du mardi 7 juillet, l'équipe du PIJ sera heureuse de vous retrouver aux jours et heures habituels.

- mardi de 10h à 12h et de 14h à 19h
- mercredi de 9h à 12h et de 14h à 18h
- jeudi 14H à 18H
- vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Un protocole sanitaire sera mis en place pour la protection des agents, et des usagers.

Ouvert-fermé

- **Tous les services communaux** seront fermés les 13 et 14 juillet inclus.
- **Les crèches municipales et le Relais Assistants maternels** seront fermés du 3 au 31 août inclus
- **Les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)** seront fermés les 27-28 et 31 août
- **Le CLAP's et le PIJ** seront fermés du 3 au 14 août ainsi que les 27, 28 et 31 août.
- **La Médiathèque** sera fermée du 28 juillet au 15 août inclus

*En cas d'urgence contacter l' élu de permanence au:
06.77.41.41.72*

AGENDA

☞ 12 juillet **Rock n' Fripe, friperie US Vintage** (2 rue Georges Claude)

A partir de 10h concert, restauration, rassemblement car US

☞ 13 juillet : **Don du sang par l'EFS**

14h à 19h à la Salle des Fêtes

Métropole Interventions

Un problème dans la collecte des déchets (ménagers, tri sélectif, encombrants, déchets verts), les déchèteries ou les points d'apport volontaires (verre, textile, papiers...) ?

Une demande de containers ou de composteurs ?

☎ Contactez Métropole Interventions au 0800 201 440



Fonds d'urgence Culture

Afin de répondre aux enjeux du secteur culturel fortement impacté par la crise sanitaire, Toulouse Métropole crée un fonds d'urgence, action n°45 du Plan de relance économique pour l'emploi. Il s'agit avant tout d'assurer le maintien et la pérennité de la création artistique sur son territoire. Cette aide métropolitaine est complémentaire des aides apportées par l'État et les autres collectivités publiques.

Les structures et acteurs culturels concernés doivent retirer le dossier de demande de subvention disponible sur le site internet de Toulouse Métropole et déposer un dossier complet qui sera soumis à validation du bureau de la commission Culture de Toulouse Métropole. L'attribution des subventions sera soumise à délibération lors d'un conseil métropolitain pour un versement en une seule fois sur l'exercice 2020.

- Retrait du dossier de demande de subventions, sur : <https://www.toulouse-metropole.fr/-/fonds-d-urgence-a-destination-des-acteurs-culturels?redirect=%2F>
- Dépôt du dossier à fournir au format numérique, par mail à : fonds.urgence.culture@toulouse-metropole.fr, au plus tard le : **31 juillet 2020** ou **30 septembre 2020**

Pour toute information, vous pouvez envoyer un mail à fonds.urgence.culture@toulouse-metropole.fr, ou contacter la Direction Recherche & Développement Culture au 05 62 27 68 81.